



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de CHATENoy-EN-BRESSE
Saône-et-Loire

Procès-Verbal

.....
Séance du conseil municipal du 5 avril 2024 – 20 H 00
.....

sous la présidence de Mme le Maire, Joëlle SCHWOB.

Présents : SCHWOB Joëlle, CLEMENT Benoit, LETOURNEAU Pascale, FROST Georges, PHILIPPE Agnès, FROST Daniel, DESBOIS Jocelyne, RITTER Claude, PRUDHON Fabrice, FEVRE Franck, MERLE Christelle, , CHANTEPERDRIX Guy.

Représentés : MOUGEOT Jeanine par FROST Georges, LEGRAND Valérie par PRUDHON Fabrice.

Excusés : SODI Olivier

Absents : --

Secrétaire de séance : LETOURNEAU Pascale.

Auxiliaire du secrétaire de séance : BOIVIN Valérie, secrétaire générale.

Quorum atteint : 12 membres présents.

Ordre du jour de la séance :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du PV de la séance précédente.
- Décisions du Maire.
- Examen et vote du compte de gestion 2023.
- Vote du compte administratif 2023.
- Affectation de résultats.
- Vote taux des taxes d'imposition.
- Subventions 2024.
- Budget primitif 2024.
- Remplacement candélabre ZAC du Champ Chassy.
- Questions diverses.

Les délibérations adoptées – les demandes de scrutins particuliers - résultat des scrutins – si scrutin public, nom des votants et sens de leur vote – teneur des discussions :

(DE-2024-16) Désignation du secrétaire de séance :

Afin d'établir le PV de la séance,

A l'unanimité - DESIGNE Mme LETOURNEAU Pascale, secrétaire de séance.

(DE-2024-17) Approbation du PV de la séance du 23/02/2024 :

Lecture est faite du PV de la séance précédente,

A l'unanimité - ADOPTE le PV de la séance précédente.

(DE-2024-18) Examen et approbation du compte de gestion 2023 :

Après présentation du compte de gestion 2023 établi par le receveur municipal,

A l'unanimité - APPROUVE le compte de gestion 2023.

(DE-2024-19) Vote du compte administratif 2023 :

Sous la présidence de M. Georges FROST, 3^{ème} adjoint

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	18 882.42			350 239.01	18 882.42	350 239.01
Opérations exercice	376 942.33	337 483.66	887 290.15	1 024 671.36	1 264 232.48	1 362 155.02
TOTAL	395 824.75	337 483.66	887 290.15	1 374 910.37	1 283 114.90	1 712 394.03
Résultat de clôture	58 341.09			487 620.22		429 279.13
Restes à réaliser	18 063.48	79 388.76			18 063.48	79 388.13
Total cumulé	76 404.57	79 388.76		487 620.22	18 063.48	508 667.89
RESULTAT DEFINITIF		2 984.19		487 620.22		490 604.41

(DE-2024-20) Affectation de résultat :

Excédent de fonctionnement (A)487 620.22 €

Financement de l'investissement c/ 1068 (B).....0 €

Résultat de fonctionnement reporté c/002 (A-B).....487 620.22 €

Résultat d'investissement reporté c/0010 €

A l'unanimité - AFFECTE le résultat comme proposé.

(DE-2024-21) Vote taux des taxes d'imposition :

Rappel des taux applicables en 2023 :

TFB : 46.38 % - TFNB : 60.30 % - TH : 15.90 %

Sur proposition de la commission finances,

Aux vues des augmentations subies des dépenses (coût de l'énergie, coût des fluides) et afin de préparer les projets des années à venir,

A l'unanimité - DECIDE de modifier les taux comme suit :

TFB : 47.73 % - TFNB : 60.30 % - TH : 16.33 %

(DE-2024-22) Subventions 2024 :

Sur proposition de la commission Finances,

ASSOCIATIONS COMMUNALES	
<i>Amis des écoles</i>	300
<i>Histoire et Patrimoine de Chatenoy</i>	0
<i>Le Coop scolaire</i>	150
<i>LACC</i>	250
<i>Les Amis de la pétanque</i>	300
<i>Club de la bonne humeur</i>	200
<i>Syndicat des Chasseurs</i>	200
<i>Festival des pinceaux</i>	200
<i>Atelier Déco</i>	200
<i>Bouilleurs de crus</i>	100
<i>Les foulées du Parc (Courir)</i>	1000
<i>Asso motards améliorat°/prévent° sécurité 71</i>	150

ASSOCIATIONS DIVERSES	
<i>ADIL Macon</i>	50
<i>Amicale Donneurs de Sang St Marcel</i>	80
<i>DDEN</i>	40
<i>FNACA</i>	50
<i>PEP 71 -Vlrey le Grand</i>	50
<i>Resto du Cœur - Montchanin</i>	50
<i>Secours populaire français</i>	50
<i>UNC - Section de St Marcel</i>	50

A l'unanimité - ATTRIBUE les subventions comme proposé,

(DE-2024-23) Budget primitif 2024 :

Après présentation du projet de budget 2024 par Mme Agnès Philippe et Mme Valérie Boivin, sur proposition de la commission Finances,

Au vue des augmentations attendues de certaines dépenses de fonctionnement (énergie, fluides, prestataires...),

Au vue des projets voulus par l'équipe communale (dont acquisition de matériel, rénovation du site internet de la commune, remplacement d'éclairage par des leds, pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école, amélioration du confort d'été de l'école par l'installation de brasseurs d'air et la pose de casquettes ; travaux d'enfouissement de réseaux rue Vigne Renard),

A l'unanimité – ADOPTE le budget primitif 2024 qui s'équilibre à 2 095 834.00 € et se détaille comme suit :

- Section de fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes à 1 504 052.00 €.
- Section d'investissement: équilibré en dépenses et en recettes à 591 782.00 €.

(DE-2024-24) Remplacement candélabre ZAC du Champ Chassy :

Un candélabre d'éclairage public a été endommagé par un tiers non identifié,
Après échange avec la municipalité de St Marcel, il a été décidé de ne pas remplacer ce dispositif,
l'éclairage étant déjà suffisant à cet endroit,

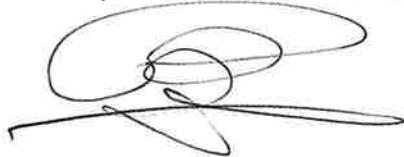
A l'unanimité – VALIDE le non remplacement du candélabre accidenté Rond-Point
des Jardiniers.

Décisions du Maire : néant

Questions diverses :

- Le conseil prend connaissance :
- ⊗ Des dégâts occasionnés à la suite de la chute d'arbres dans le parc et le long de la Route de Dôle,
 - ⊗ De la tenue de la commission élection dans le cadre de l'organisation des élections européennes du 9 juin 2024,
 - ⊗ Du nombre de présents lors de la Journée Citoyenne du 13 avril 2024,
 - ⊗ De la proposition de revendre les fûts de certains arbres tombés, après cubage,
 - ⊗ Du rappel de l'inauguration de la rénovation des retables à la Chapelle ce 6 avril 2024,
 - ⊗ De la nomination de Mme le Maire en tant que conseillère déléguée à l'accompagnement des transitions écologiques au Grand Chalon,
 - ⊗ De la demande de la pose d'un panneau indiquant l'entrée de l'école maternelle,
 - ⊗ Du problème rencontré par certains parents lors de l'inscription de leurs enfants au Centre de Loisirs de St Marcel, certains enfants n'étant pas acceptés faute de place,
 - ⊗ Du point sur le nombre de producteurs lors du prochaine Marché des Producteurs,
 - ⊗ Du projet « Pedibus » après rencontre avec des élus de la commune de Crissey qui a mis en place un tel projet,
 - ⊗ Du problème rencontré par un administré quant à l'évacuation de ses eaux usées, certains fossés devront être refaits,
 - ⊗ De l'utilisation du bois tombé et stocké dans la cour des ateliers municipaux.

La secrétaire de séance, Mme Pascale LETOURNEAU



Mme le Maire, Joëlle SCHWOB



The stamp is circular and contains the text: "MAIRIE DE CHATENOY-EN-BRESSE" around the top edge, "71320 (Saône-et-Loire)" around the bottom edge, and a central emblem featuring a figure holding a staff and a cross, with the words "COMMUNE" and "PROTECTOR" below it.